

## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (Photocopies) :**

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou si vous n'avez pas déposé un dossier unique l'année dernière, vous devrez fournir les documents indiqués ci-dessous :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des vaccins de l'enfant (pages 90 à 93)
- Si hébergé : attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie pièce d'identité de l'hébergeant + facture au nom de l'hébergé, reçue à l'adresse de l'hébergeant
- Livret de famille toutes les pages (2 livrets si famille recomposée)
- Jugement de divorce avec garde parentale ou convention homologuée par le Juge des Affaires Familiales
- Dernier avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 (pour les personnes non enregistrées à la CAF)
- Dernière attestation de paiement CAF
- Dans le cadre des activités périscolaires, si votre enfant présente une contre-indication à la pratique du sport, fournir un certificat médical

### **Pour les familles itinérantes:**

- Livret de famille
- Une Pièce d'identité ou un Carnet de circulation mentionnant la date de création avec photo
- Dernière attestation de paiement CAF

### **Pour les familles d'accueil:**

- Prise en charge du Conseil Général à jour
- Justificatif de domicile de la famille d'accueil
- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 de l'accueillant

### **Pour le Foyer de l'Enfance :**

- Prise en charge du Conseil Général à jour pour chaque enfant

**Important : Tous les documents présentés doivent être en langue française (traduits).**